

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 10 juin 2024

Délibération CA n° 202406-02

DÉLIBÉRATION Approbation du Schéma Directeur de la Vie Étudiante en Normandie

*Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.715-1, L.715-2, L718-3 et L.718-4 ;
Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 modifié relatif à la Communauté d'Universités et d'Établissements Normandie Université ;
Vu les statuts de Normandie Université, notamment les article 7 et 8, adoptés par la délibération CA N°201407-02 du 2 juillet 2014 ;
Vu les statuts modifiés de Normandie Université, notamment l'article 8.1, adoptés par la délibération CA N°202209-02 du 26 septembre 2022 ;
Vu la délibération CA N°202307-02 du 3 juillet 2023 portant élection de Ronan CONGAR en qualité de Président de Normandie Université ;
Considérant la présentation du Schéma Directeur de la Vie Etudiante en Normandie ;*

Article 1 :

Selon l'article L. 718-4 du Code de l'éducation, Normandie Université, en tant qu'établissement d'enseignement supérieur chargé d'organiser la coordination territoriale dans les conditions fixées par l'article L. 718-3, élabore avec le réseau des œuvres universitaires et scolaires un projet d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire, en associant l'ensemble des établissements partenaires. Ce projet présente une vision consolidée des besoins des établissements d'enseignement supérieur implantés sur le territoire en matière de logement étudiant, de transport, de politique sociale et de santé et d'activités culturelles, sportives, sociales et associatives.

À cet effet, et dans la continuité du premier Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE) en Normandie 2017-2021, le document présenté concerne la période 2022-2027. Il a fait l'objet de concertations importantes, initiées avec le Rectorat dans le cadre d'un travail conjoint SDVE/STVE (Schéma Territoriale de la Vie Étudiante). L'enjeu est de poursuivre la dynamique enclenchée dès 2016/2017 et de prendre en compte, notamment, de nouvelles thématiques : accès aux droits des étudiants, santé mentale des étudiants, égalité et lutte contre les discriminations. Par ailleurs, il s'agit aussi de permettre à chaque acteur de la vie étudiante d'agir au niveau le plus approprié, et de faciliter une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs concernés.

Ainsi, si les échanges ont permis de dégager de nombreuses pistes d'actions à mener, seules les actions pouvant être menées à l'échelle de la région ou à l'échelle d'intercommunalités ou de campus, font l'objet de propositions d'actions numérotées. Il s'agit d'actions collectivement jugées comme pertinentes. Pour autant, elles ne s'imposent pas aux établissements.

Ce Schéma Directeur de la Vie Étudiante en Normandie est une annexe qui Contrat pluriannuel de Site de Normandie Université.

Calendrier de présentation du SDVE en Normandie au sein des établissements membres :

- ENSICAEN – Conseil de la vie étudiante : 4 avril 2024
- Université Caen Normandie – CFVU : 14 mai 2024
- ENSA Normandie – CFVE : 21 mai 2024
- Université Rouen Normandie – CFVU : 24 mai 2024
- INSA Rouen Normandie – Conseil des études : 30 mai 2024
- Université Le Havre Normandie – CFVU : 6 juin 2024



Calendrier de présentation du SDVE en Normandie dans les instances de la ComUE Normandie Université :

- Conseil Académique : 3 juin 2024
- Conseil d'Administration, pour approbation : 10 juin 2024

Le Conseil d'Administration approuve du Schéma Directeur de la Vie Etudiante en Normandie pour la période 2022-2027, annexé à la présente délibération

Résultats des votes – Nombre de votants : 33
Pour : 28
Abstention : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 5

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Normandie. Elle sera publiée, conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire, sur le site internet de Normandie Université.

Adoptée en Conseil d'Administration le 10 juin 2024,

Le Président de Normandie Université,
Ronan CONGAR

